



## Contrat location neerlandais sans copie anglaise

Par **alexandraNL**, le **10/06/2010** à **21:42**

Bonjour,

J aimerais savoir si l agence, proprietaire a l obligation d etablir un contrat en anglais lorsque le locataire n'est pas, le cas echeant neerlandais.

Pour ce contrat de location, je n ai pas eu de copie en anglais alors que pour tous les appartements precedents loues une copie en anglais etait fournie.

De ce fait, aujourd'hui j ai des petits soucis pour recuperer ma caution ( proprietaire un peu abusive ..par ex remplacement rideaux pour 225 euros, boucher un trou 75 euros, repeindre 3m2 75 euros etc) et surtout n ayant pas compris parfaitement le contrat.

J avoue c est aussi ma faute, mais elle ne parlait pas anglais non plus.

Merci en tout cas pour votre reponse,

Bien cordialement,

Alexandra

Par **frog**, le **10/06/2010** à **21:45**

[citation]J aimerais savoir si l'agence, propriétaire a l'obligation d'établir un contrat en anglais lorsque le locataire n'est pas, le cas échéant néerlandais.

[/citation]

Non.